



Direction Générale des Services
Cellule de la Conformité, des Risques Numériques et des Libertés

ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION RGS N° 2017-98 RELATIF À LA PLATEFORME D'OFFRES DE STAGES DE DÉCOUVERTE POUR LES ÉLÈVES EN CLASSE DE 3ÈME

Le Président du Département de la Seine-Maritime,

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relatif à la sécurité des informations échangées par voie électronique ;

Vu la délibération n°4.17 du Conseil général du 26 juin 2007 portant sur la politique de sécurité du système d'information du Département de Seine-Maritime ;

Vu la délibération n°2.6 du Conseil général du 15 décembre 2009 portant sur une double action départementale visant le schéma directeur 2009-2013 et la politique générale de protection de l'information ;

Vu la délibération n°2.2 de la Commission permanente du Département de Seine-Maritime du 21 janvier 2013 relative à l'évolution de la politique générale de protection de l'information et de la nouvelle charte de sécurité informatique et du bon usage des ressources informatiques, électroniques et numériques ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2014 du Premier Ministre, dit arrêté RGS v2, portant approbation de la deuxième version du Référentiel Général de Sécurité ;

Vu la deuxième version du Référentiel Général de Sécurité dans son ensemble (notice et annexes) ;

Vu la délibération n°3.17 de la Commission Permanente du 18 avril 2016 relative à la poursuite du partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Maritime pour l'année 2016 ;

Vu l'étude de sécurité relative à la plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème}, permettant :

- Aux entreprises et organismes de déposer des offres de stage pour les élèves de 3^{ème} ;
- Aux élèves de 3^{ème} en recherche de stage :
 - o de géolocaliser les offres ;
 - o de rechercher des stages sur la base des offres en ligne ;
 - o de se positionner sur des offres de stage en candidatant ;
 - o de bénéficier d'un outil d'aide à la création de CV ;
 - o de disposer d'informations et d'articles d'actualité

Vu l'avis favorable du comité d'homologation et des libertés, au vu du dossier de sécurité intitulé « Dossier de sécurité pour l'homologation de la plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème} – CHL – 16 mars 2017 » constitué pour l'homologation de la plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème},

CONSIDERANT

- que les objectifs de sécurité, notamment en matière de disponibilité et d'intégrité du système, de confidentialité et d'intégrité des informations ainsi que d'identification des utilisateurs du système, pour répondre de manière proportionnée au besoin de protection du système et des informations face aux risques identifiés, ont été déterminés;
- que ces objectifs sont atteints par l'emploi des fonctions de sécurité suivantes, au niveau de sécurité précisé :
 - authentification ;
 - chiffrement ;
 - horodatage.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : homologation de la plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème} :

La plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème}, accessible à l'adresse <http://www.monstagede3e-seinemaritime.fr/>, est homologuée et déclarée conforme au RGS dans sa version 2.0 du 13 juin 2014, conformément au dossier de sécurité présenté au comité d'homologation et des libertés du Département de la Seine-Maritime le 16 mars 2017 et à l'avis favorable dudit comité.

Article 2 : Durée de l'homologation :

L'homologation de la plateforme d'offres de stages de découverte pour les élèves en classe de 3^{ème} est valable jusqu'au 31 mars 2020.

Article 3 : Maintenance de l'homologation :

Les missions confiées au Président du comité d'homologation et des libertés, en sa qualité d'autorité d'homologation du Département de la Seine-Maritime, aux membres du comité d'homologation et des libertés du Département de la Seine-Maritime, chargé du suivi opérationnel des diverses étapes préalables à la ou aux décisions d'homologation, sont prolongées pour toute opération de maintenance ou de mise à jour de l'homologation, soit :

- la modification de l'infrastructure de la plate-forme,
- la modification des applications liées à la plate-forme,
- la modification de la réglementation relative au Référentiel Général de Sécurité,
- la modification de la structure exécutive du Département de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **22 MARS 2017**

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Frédéric FIEVET